



# Assemblée générale

Soixante-dix-huitième session

Documents officiels

## Première Commission

**24<sup>e</sup>** séance plénière

Jeudi 26 octobre 2023, à 15 heures

New York

Président : M. Paulauskas . . . . . (Lituanie)

*En l'absence du Président, M. Eustathiou de los Santos (Uruguay), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 heures.*

### Points 90 à 106 de l'ordre du jour (suite)

#### Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : Je voudrais souhaiter chaleureusement la bienvenue dans cette tribune à nos intervenants d'aujourd'hui, la Présidente de la Conférence du désarmement, S. E. M<sup>me</sup> Margit Szűcs, Ambassadrice de Hongrie ; le Président de la Commission du désarmement, S. E. l'Ambassadeur Akan Rakhmetullin, de la République du Kazakhstan, et le Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, M. Robin Geiss.

La Présidente du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, S. E. l'Ambassadrice Elissa Golberg, du Canada, participe également à notre table ronde d'aujourd'hui et présentera à la Commission un exposé au moyen d'une vidéo préenregistrée.

Conformément à notre programme de travail, la Première Commission entendra d'abord un exposé de nos

intervenants. Après les exposés, la Commission passera à un format informel pour une séance de questions-réponses. Ensuite, la Commission poursuivra son débat thématique sur le groupe de questions « Mécanismes de désarmement ».

La Commission va maintenant entendre l'exposé de la Présidente de la Conférence du désarmement, S. E. l'Ambassadrice Margit Szűcs, de la Hongrie.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Szűcs.

**M<sup>me</sup> Szűcs** (Hongrie), Présidente de la Conférence du désarmement (*parle en anglais*) : C'est vraiment un privilège et un plaisir pour moi d'être ici aujourd'hui en ma qualité de Représentante permanente de la Hongrie auprès de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation mondiale du commerce à Genève, en tant que Présidente sortante et de dernière Présidente de la Conférence du désarmement pour la session de 2023. On m'a dit que je devais être très brève, je vais donc m'efforcer de l'être.

Je voudrais donner un rapide aperçu des travaux de la Conférence à sa session de 2023 et vous faire part de quelques réflexions personnelles mûries au cours de ma présidence et lors de la rédaction du rapport de la Conférence (A/C.1/78/L.58).

Comme les membres le savent probablement tous, les membres de la Conférence du désarmement ont pu s'entendre cette année sur un rapport de consensus, grâce à leur souplesse et à leur coopération, et je les en

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



remercie. Par la suite, nous avons également négocié avec l'ensemble des membres de l'Assemblée générale le projet de résolution A/C.1/78/L.58, lequel devrait être adopté la semaine prochaine.

Je voudrais aborder trois principaux points dans mon exposé. Le premier concerne l'accomplissement du mandat de la Conférence et ce que nous avons fait à cet égard. Le deuxième concerne le principe d'inclusion dans les travaux de la Conférence et l'importance du multilatéralisme dans ses travaux. Le troisième porte sur l'efficacité du fonctionnement de la Conférence du désarmement.

Comme tout le monde le sait, il y a six présidences par an à la tête de la Conférence du désarmement et la Hongrie a été la dernière à occuper la présidence. Il était donc de notre devoir de rédiger le rapport final, mais je voudrais saluer les travaux des cinq premières présidences, assurées par l'Égypte, l'Éthiopie, la Finlande, la France et l'Allemagne. En effet, ces présidences ont déployé des efforts considérables et accompli un travail remarquable, lesquels nous ont permis de tenir une session constructive en 2023.

Le premier point concerne donc l'exécution du mandat de la Conférence. La Conférence a pour mandat de négocier et, malheureusement, cela n'a pas été le cas depuis un certain temps, et tel n'a pas été le cas cette année non plus. Cependant, même si la Conférence n'a pas rempli sa fonction ou son mandat, nous avons conduit d'importantes délibérations de fond. Au total, nous avons tenu plus de 60 réunions, sous forme de sessions formelles et informelles, 50 sessions formelles et 14 sessions informelles, au cours desquelles nous avons couvert les sept points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

Nous avons eu des discussions approfondies sur des questions très pertinentes en matière de sécurité, telles que la question relative à l'intelligence artificielle dans le domaine militaire, l'utilisation et le développement responsables de ladite intelligence ainsi que la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Nous avons évoqué le Nouvel Agenda pour la paix et ses aspects liés au désarmement. En ce qui concerne la transparence dans le domaine des armements, nous avons discuté de la vérification nucléaire et de la transparence des doctrines et des arsenaux nucléaires. Lors des sessions informelles, nous avons abordé le rôle du genre dans le désarmement au titre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité ainsi que la participation des jeunes aux travaux de la Conférence.

Nous avons également longuement discuté d'une question liée au troisième point, question que je voudrais évoquer brièvement, à savoir la revitalisation de la Conférence. Nous avons aussi abordé des questions telles que les assurances négatives de sécurité, un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires, ainsi que d'éventuelles négociations et les zones exemptes d'armes nucléaires. Ces questions ont été abordées et les membres pourront les consulter dans le rapport publié sur le site Web.

Sous la présidence égyptienne, nous avons eu de longs débats sur le programme de travail et sur la question des observateurs. Cela m'amène à mon deuxième point, qui porte sur la question de l'inclusion. Les membres verront également dans le rapport et dans le projet de résolution sur les travaux de la Conférence du désarmement que, malheureusement, cette année, aucune décision n'a été prise sur la question des observateurs, et par conséquent, il n'y a pas eu d'observateurs à la Conférence. Il s'agit d'un point sur lequel nous devrions réfléchir davantage, car cela a créé une certaine incertitude à ce sujet, étant donné qu'aucune décision n'a été prise. L'inclusion et le multilatéralisme sont essentiels si nous voulons travailler efficacement au sein de la Conférence du désarmement.

L'efficacité du fonctionnement de la Conférence est le troisième point que je voudrais mentionner. Avec le soutien de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, nous avons organisé, sous les présidences française et allemande, un séminaire-retraite qui ne relevait pas strictement de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Toutefois, il a permis d'engager un processus de réflexion très utile sur la base duquel plusieurs discussions informelles ont eu lieu sur la manière de revitaliser les travaux de la Conférence et sur ce que nous pourrions faire à court, moyen et long terme pour rendre la Conférence un peu plus efficace et efficiente lors de ses futures sessions.

Ce n'est un secret pour personne que, pour chacun de ces trois points, les thèmes discutés, les divisions et les difficultés géopolitiques ont fait surface, notamment en ce qui concerne les questions de l'inclusion, de la revitalisation et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, mais nous avons eu des discussions très intéressantes.

Si nous devons résumer les principaux enseignements à tirer, l'un d'entre eux est que, même s'il y avait clairement des divisions géopolitiques, cette session a été très utile en tant que cadre multilatéral

pour discuter de ces questions. Et ces questions, que j'ai déjà mentionnées, à savoir les assurances de sécurité négatives, les zones exemptes d'armes nucléaires, le traité interdisant la production de matières fissiles, la transparence nucléaire, la vérification nucléaire et ainsi de suite, sont des questions d'intérêt vital en matière de sécurité, et il y a de moins en moins d'instances au sein desquelles nous pouvons en discuter. La Conférence du désarmement est une instance multilatérale très importante qui permet, même à petite échelle, d'instaurer la confiance et de débattre de ces questions.

Le deuxième enseignement tiré est l'importance de l'inclusion et celle d'avoir une vision très claire de la question de la participation aux travaux de la Conférence pour les membres de l'Assemblée générale. Nous devons réfléchir sur ce point à l'avenir en nous appuyant sur les expériences de cette année. Le projet de résolution contient un mandat très clair selon lequel la Conférence du désarmement doit réfléchir à cette question et fournir des efforts pour garantir le respect du principe d'inclusion.

Le troisième enseignement tiré est que le débat sur la revitalisation de la Conférence et l'efficacité de son fonctionnement, un sujet déjà longuement débattu lors du séminaire-retraite et des discussions ultérieures, est un point sur lequel la Conférence peut s'appuyer pour ses travaux à long terme. Le fait d'aborder ces questions pourrait apporter un avantage à long terme, par exemple en traitant certaines questions à court terme, à moyen terme et même à long terme. Il est clair que l'un des grands défis est le réexamen du règlement intérieur, ce qui est très difficile.

Enfin, en ce qui concerne le désarmement, ce groupe de questions est consacré aux mécanismes de désarmement. Ce dispositif ne fonctionne que si toutes les pièces qui le composent font en état de marche. C'est pourquoi j'appelle au renforcement et à l'amélioration des synergies en ce qui concerne les travaux des différents éléments de ces mécanismes de désarmement, sachant que la Conférence du désarmement fait partie de ces éléments. Toutefois, il y a aussi les travaux de la Première Commission et ceux de la Commission du désarmement. Je pense que nous devrions faire davantage d'efforts pour travailler en collaboration, échanger plus d'informations et œuvrer ensemble de manière plus synergique en vue de récolter les fruits de cette coopération.

Je voudrais à nouveau remercier mes collègues de l'Égypte, de l'Éthiopie, de la Finlande, de la France et de l'Allemagne pour leur travail, ainsi que l'ensemble des membres de la Commission pour leurs efforts lors

de la rédaction de la résolution, rédigée et coordonnée par la Hongrie, qui a assuré la dernière présidence de la Conférence du désarmement. Je tiens à remercier l'ensemble des parties prenantes pour leur participation aux travaux de cette année. C'est un plaisir et un honneur pour la Hongrie d'avoir pu réaliser ce travail, qui n'aurait pas été possible sans la souplesse et le soutien de la Commission, ce dont je suis reconnaissante.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Président de la Commission du désarmement, S. E. l'Ambassadeur Akan Rakhmetullin, de la République du Kazakhstan.

**M. Rakhmetullin** (Kazakhstan), Président de la Commission du désarmement (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter à la Première Commission ma vision et des informations sur ce qui est ressorti de la session de fond de la Commission du désarmement de 2023. La Commission du désarmement a constitué deux groupes de travail pour mener à bien ses travaux. Le premier est consacré au désarmement et à la non-prolifération nucléaires et le second à la promotion de la transparence et des mesures de confiance dans l'espace extra-atmosphérique.

Malheureusement, j'ai le regret de dire que dans l'ensemble, les discussions ont été assombries par les évolutions sur le plan géopolitique, les tensions, les controverses et les contradictions dont nous avons été témoins récemment. En tout état de cause, nous pouvons dire que les travaux de la Commission ont été plutôt couronnés de succès.

Le rapport de la Commission se présente comme suit. En application de la résolution 77/90 de l'Assemblée générale, la Commission du désarmement s'est réunie du 3 au 20 avril pour sa session de 2023. La session s'est conclue avec succès par la lecture du rapport soumis à l'Assemblée générale lors de sa session actuelle (A/78/42), lequel comprend des recommandations de fond sur un point de l'ordre du jour confié à la Commission. Tout au long de la session de fond, la Commission a tenu six séances plénières, dont quatre ont été consacrées à un échange de vues général, et a entendu les déclarations de 77 délégations.

En ce qui concerne le Groupe de travail I de la Commission du désarmement, le 20 avril 2023, notre collègue, M. Kurt Davis, de la Mission permanente de la Jamaïque, a été élu Président du Groupe de travail I, chargé d'examiner les recommandations visant à réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des

armes nucléaires. M. Davis avait déjà occupé ce poste en tant que Président du Groupe de travail I pour la session de 2022. Le Groupe de travail I a tenu 10 réunions, du 5 au 20 avril. Il a commencé ses travaux par l'examen d'un texte établi le Président à la fin de la session 2022. Au cours de deux réunions, le document a été révisé à trois reprises, sur la base des propositions présentées par les États Membres.

En dépit des efforts du Président du Groupe, de nombreux États ont maintenu leurs positions nationales et ont fait preuve de peu de souplesse ou de volonté de faire des concessions ou de trouver un terrain d'entente pour parvenir à un compromis. Les divisions entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires semblent plus profondes que jamais. Les États se sont montrés particulièrement divisés sur des questions telles que la réduction du risque nucléaire, les références aux États non parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et dotés d'armes nucléaires et enfin, la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Lors de la dernière réunion, le 20 avril, le Président a conclu qu'il n'avait pas obtenu de consensus sur ledit document, en raison des divergences de vues persistantes sur de nombreuses questions essentielles. L'absence de consensus sur les recommandations relatives au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, cette année encore, indique que la Commission du désarmement n'a pas été en mesure de parvenir à un consensus sur ce point de l'ordre du jour. Il s'agit pourtant du cinquième cycle consécutif où ce point est à l'ordre du jour depuis son adoption par la Commission en 2006.

Même si la présidence actuelle a progressé dans la réduction des différences sur un petit nombre de questions litigieuses grâce à plusieurs itérations de ses documents initiaux, l'échec en ce qui concerne ce point de l'ordre du jour sur plusieurs cycles consécutifs nous oblige à reconsidérer l'intérêt de l'examen par la Commission de ce même point pour le cycle suivant, malgré les années de négociations minutieuses consacrées à son adoption au sein de la Commission.

Je vais maintenant dire quelques mots au sujet du Groupe de travail II. M<sup>me</sup> Szilvia Balázs, de la Hongrie, a aussi été réélue Présidente du Groupe de travail II en avril 2023. La mission du Groupe II consistait à élaborer les recommandations visant à promouvoir l'application des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales aux fins de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique,

conformément aux recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189). M<sup>me</sup> Balázs avait également présidé le Groupe de travail II auparavant, et donc les deux présidents ont déjà eu l'occasion de présider le même groupe sur le même sujet l'année précédente.

Le Groupe de travail II a tenu neuf réunions entre le 4 et le 20 avril 2023. Le Groupe de travail a entendu les déclarations du Président du Sous-comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et du Président du Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, règles et principes relatifs à un comportement responsable, créé en application de la résolution 76/231 de l'Assemblée générale, de décembre 2021. Le Groupe de travail II a examiné les dispositions proposées aux sections IV à VIII du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux. La Présidente a préparé un document de séance, lequel a ensuite fait l'objet d'un examen et a été révisé à quatre reprises. Le Groupe de travail a été en mesure de mener à bien ses délibérations sur les recommandations visant à promouvoir l'application des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales aux fins de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, conformément aux recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales.

Dans le cadre de mon rapport, je voudrais faire quelques observations personnelles.

Tout d'abord, au nom de toutes les délégations, je voudrais exprimer mes vifs remerciements à tous ceux qui nous ont soutenus dans la conduite des travaux de la Commission du désarmement. Ensuite, je voudrais partager quelques observations sur la situation actuelle et sur la direction que nous devons prendre. Je suis profondément reconnaissant à M. Kurt Davis et à M<sup>me</sup> Szilvia Balázs. Malheureusement, ils ne sont pas présents ; ils ont quitté New York pour poursuivre leur mission. Je les remercie pour leur travail acharné, leur gestion soutenue et leur dévouement dans le cadre de ce processus. Toutes les délégations ont salué leur compétence, leur compréhension et l'approche globale qu'ils ont adoptée en vue d'intégrer un grand nombre de points de vue. Nous sommes également redevables au Bureau des affaires de désarmement pour son soutien inestimable et les conseils avisés prodigués à la présidence et à toutes les délégations.

Je félicite chaleureusement le personnel dévoué du Bureau des affaires de désarmement, en particulier M. Tsutomu Kono, M. René Holbach, M. Hideki Matsuno, M. Michael Spies et d'autres collègues qui ont travaillé dur, et, bien sûr, le personnel du département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, représenté par M<sup>me</sup> Sonia Elliott, M. Alexander Lomaia, M<sup>me</sup> Katya Widyatmoko, M<sup>me</sup> Lidija Komatina et de nombreux autres collègues au service de la Commission.

Je voudrais maintenant faire quelques observations générales sur l'ensemble des travaux de la Commission.

Les récentes délibérations de la Commission nous ont permis de constater que les graves défis à la paix et à la sécurité internationales sont sous-tendus par une profonde méfiance, que nous devons surmonter par des mesures de confiance, davantage de bonne foi et une diplomatie associant toutes les parties. Nous devons mettre un terme à l'expansion des armes nucléaires, qui sont utilisées comme des menaces ou des outils de coercition, ainsi qu'à l'augmentation des budgets militaires, à l'élargissement des doctrines, au renforcement des stocks d'armes et à la montée en puissance rapide du danger de la concurrence militaire. Nous devons également tout faire pour empêcher la militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Compte tenu des défis croissants en matière de sécurité dans l'espace extra-atmosphérique, la recommandation du Groupe de travail II représente une contribution importante au renforcement de l'application des mesures de transparence et de confiance. J'espère sincèrement que tous les États envisageront de la mettre en œuvre à l'avenir.

Nous sommes conscients à la fois des avantages certains que pourrait conférer l'intelligence artificielle et de son potentiel en matière d'abus ou de dangers. Nous devons donc prendre conscience de l'importance de garantir le développement et le déploiement responsables de l'intelligence artificielle dans le domaine militaire, notamment concernant la fabrication d'arsenaux nucléaires ainsi que son utilisation dans l'espace extra-atmosphérique avec les satellites. Ces éléments pourraient être pris en compte dans nos délibérations futures.

Je demande aussi que les questions de genre soient intégrées dans les travaux de la Commission. Les femmes et les filles doivent être au cœur de nos politiques de désarmement, ce qui contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable et du processus Beijing+25 qui y est associé. En outre, la société civile fournit également des conseils et des idées très précieux qui peuvent inciter la communauté internationale

à agir. Les organisations non gouvernementales ont prouvé sans l'ombre d'un doute leur investissement en tant que partenaires dynamiques à l'origine de synergies innovantes et de nouveaux changements de paradigme. Nos jeunes sont les piliers de demain et doivent être impliqués à chaque étape.

Enfin, la Commission reflète la conviction de l'Organisation que le désarmement et la non-prolifération nucléaires restent des outils indispensables à la création d'un environnement sûr, lequel est une condition préalable au développement humain, tel que défini par la Charte des Nations Unies, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Nouvel agenda pour la paix du Secrétaire général.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : Je remercie le Président de la Commission du désarmement de sa déclaration.

La Commission va maintenant entendre une déclaration préenregistrée de l'Ambassadrice Elissa Golberg, du Canada, Présidente du Conseil consultatif pour les questions de désarmement.

*Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de conférence.*

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : La Commission va maintenant entendre l'exposé du Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, M. Robin Geiss.

Je donne maintenant la parole à M. Geiss.

**M. Geiss** (Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement) (*parle en anglais*) : Je vous remercie de bien vouloir projeter nos diapositives.

Je remercie vivement les représentants de me donner l'occasion de rendre compte à la Première Commission ici aujourd'hui et de lui donner un aperçu des nombreuses activités de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) pour l'année 2023 et de ses plans et priorités de recherche pour l'année 2024.

Le vingt-et-unième siècle a été marqué par des crises successives et des problèmes de sécurité complexes. En conséquence, les travaux de l'Institut ont fait l'objet d'une demande importante et croissante.

L'Institut mène des travaux de recherche indépendants et fondés sur des données factuelles sur quelques-uns des problèmes de sécurité internationale les plus urgents. L'Institut renforce les connaissances et les capacités liées aux questions de sécurité et de

désarmement dans le monde. L'Institut soutient les régimes conventionnels et la participation éclairée des États Membres aux processus et aux efforts multilatéraux de maîtrise des armements et de désarmement.

Le programme de recherche en cours de l'Institut, approuvé par son Conseil d'administration, vise à trouver des solutions pour relancer les processus multilatéraux de maîtrise des armements et de désarmement dans un contexte politique et sécuritaire international plus difficile que jamais.

Qu'il me soit permis de dire tout d'abord, et cela va sans dire, que l'Institut est évidemment prêt à continuer à accompagner activement toutes les délégations, tous les États Membres et les Nations Unies dans tous les efforts multilatéraux de désarmement, de maîtrise des armes, de prévention de la prolifération des armes et d'édification d'un monde plus sûr pour tous.

L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement dépend presque entièrement des contributions volontaires et ne peut fonctionner sans les contributions généreuses de tous les États Membres. Je les remercie vivement pour leur soutien généreux et leur confiance dans l'Institut.

Les drapeaux que les délégations peuvent voir sur la diapositive représentent les pays donateurs ayant versé des contributions au cours des deux dernières années, de 2021 à 2023. Une fois de plus, j'ai le plaisir d'informer les États Membres de la diversité croissante de nos donateurs. En 2023, nous avons déjà reçu des contributions ou des engagements de la part de 34 donateurs, venant de tous les continents et de cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité. Grâce à cela, nous sommes en passe de battre à nouveau notre propre record en termes de nombre de donateurs et d'atteindre le nombre le plus élevé de donateurs dans l'histoire de l'Institut d'ici la fin de l'année.

En 2022, l'Institut a reçu une modeste augmentation de subvention d'environ 400 000 dollars, et je tiens à dire que l'Institut est très reconnaissant de cette contribution. Toutefois, l'Institut continue de dépendre à plus de 90 % des contributions volontaires. Cela signifie que sur les 66 emplois occupés par des personnes travaillant actuellement pour l'Institut, seuls 2 d'entre eux sont financés dans le cadre du budget ordinaire. De plus, malgré les appels récurrents de l'Assemblée générale, de notre Conseil d'administration et des efforts institutionnels considérables, le nombre de nos contributions non préaffectées ne cesse de diminuer. Ensemble, ces deux

tendances continuent à faire peser un risque financier considérable sur l'Institut.

Dans ce contexte, je voudrais remercier très chaleureusement les donateurs qui ont témoigné leur confiance à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement en contribuant déjà ou en s'engageant à verser des contributions aux ressources de base non préaffectées en 2023. En 2023, nous avons déjà reçu ou engagé des contributions non préaffectées de la part de onze donateurs, à savoir la Finlande, la Hongrie, l'Iraq, l'Irlande, le Kazakhstan, le Pakistan, les Philippines, l'Espagne, la Suède, la Suisse et la Turquie.

J'ajouterais également que, pour nombre de nos donateurs, notre coefficient d'aide publique au développement (APD) est une norme de plus en plus importante fixée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le coefficient de l'Institut a été déterminé pour la première fois en 2019 et a été fixé à 27 % d'éligibilité. Comme nous ne pouvons demander une révision de cette norme qu'une fois tous les cinq ans, nous travaillons aujourd'hui activement avec l'OCDE à la révision de notre coefficient d'éligibilité à l'APD à effet de 2024. J'aimerais aussi sincèrement remercier le Canada d'avoir parrainé notre candidature. À l'Institut, nous pensons qu'il est possible de revoir ce pourcentage, qui est actuellement de 27 %, à la hausse.

En raison de la nécessité de renforcer les effectifs de l'Institut, justifiée par le grand nombre d'activités déployées et visibles par les membres tout au long de l'année, et du fait que l'Institut est engagé aux niveaux mondial, régional et national, les recettes de l'Institut ont suivi une trajectoire clairement ascendante au cours des cinq dernières années. Cette année, nos recettes devraient être presque quatre fois supérieures à celles de 2018. Pourtant comme l'indiquent également les deux lignes inférieures du graphique, la croissance des fonds du budget ordinaire et des fonds non préaffectés de l'Institut a été plutôt faible, et en réalité les fonds non préaffectés ont diminué. En raison de la demande croissante, d'une part, et de la diminution des fonds non préaffectés, d'autre part, les fonds du budget ordinaire restent la seule source de financement stable disponible pour répondre aux priorités institutionnelles. Dans ce contexte, et comme l'a également déclaré le Président du Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, l'Institut prévoit de solliciter le soutien de la Première Commission pour obtenir une augmentation de son budget ordinaire dès que l'occasion se présentera.

Comme on peut le voir sur la diapositive suivante, la capacité de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, en tant qu'institut de recherche, à attirer et à retenir des compétences diversifiées de haute qualité provenant du monde entier est essentielle à sa mission. La crédibilité et le retentissement des travaux réalisés par l'Institut dépendent de la qualité et de la diversité de ses chercheurs. L'effectif de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement est actuellement de 66 emplois à temps plein. Le personnel est originaire de 24 pays, 58 % sont des femmes et 91 % sont titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat, comme il se doit dans un institut de recherche. Au total, ils parlent plus de 20 langues et 67 % d'entre eux ont moins de 40 ans. Nous continuons à suivre les recommandations formulées en 2018 par le Secrétaire général relatives à un modèle de dotation en personnel flexible et évolutif, selon lequel certains membres clés du personnel institutionnel de l'Institut, 12 au total, bénéficient de contrats des Nations Unies leur donnant l'accès au portail Umoja, et exercent des fonctions de supervision. La majorité des membres du personnel de l'Institut travaillent dans le cadre de contrats de vacataires avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

La prochaine diapositive illustre le fait que l'Institut est le seul centre d'études et de recherches des Nations Unies qui se consacre aux questions de plus en plus nombreuses et complexes relatives au désarmement, à la maîtrise et à la non-prolifération des armements. Dans sa résolution 75/82, l'Assemblée générale reconnaît l'importance, l'actualité et la grande qualité des travaux réalisés par l'Institut. L'étendue de son expertise se reflète dans ses cinq programmes de recherche fondamentaux, lesquels sont au cœur de l'Institut et sont là pour perdurer. Les cinq programmes portent sur les armes de destruction massive, les armes conventionnelles et les munitions, la sécurité et la technologie, le genre et le désarmement, ainsi que le nouveau programme sur la sécurité spatiale. Les cinq programmes sont véritablement au cœur des travaux de l'Institut dans son ensemble. Les programmes de recherche de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement sont conçus comme des axes de travail dynamiques, pluriannuels et évolutifs, lesquels permettent à l'Institut de prendre en considération les priorités de désarmement d'une communauté internationale diversifiée.

La diapositive suivante montre qu'en plus des cinq programmes de recherche fondamentaux, nous menons actuellement deux projets de recherche spéciaux. Le premier est lié à la gestion des sorties de conflit armé et

aux raisons pour lesquelles les individus rejoignent ou quittent les groupes armés. Comme de nombreux membres le savent, l'autre programme porte sur la question d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Je me réjouis d'annoncer que nous avons reçu une nouvelle contribution de l'Union européenne pour ce programme et qu'il est entré dans sa deuxième phase. Dans l'environnement sécuritaire mondial hyperdynamique d'aujourd'hui, il est possible que nous mettions en place des projets supplémentaires dans les années à venir, au fur et à mesure de la survenue de nouveaux besoins en matière de recherche.

Vu que je ne dispose que de 10 minutes pour faire cette présentation, il me sera impossible de fournir plus de détails sur nos programmes de recherche exhaustifs couvrant l'ensemble des aspects du désarmement et du contrôle des armes, mais pour les membres intéressés, nous serons bien sûr ravis de partager de plus amples détails sur l'un ou l'autre de nos programmes et de nos projets. Je vais maintenant présenter brièvement certains des domaines sur lesquels nous nous concentrons actuellement, lesquels comprennent clairement les armes nucléaires et les armes classiques. Comme vous pouvez le voir sur cette diapositive, l'intelligence artificielle (IA) est un domaine dans lequel nous nous investissons de manière significative et sur lequel nous nous attachons davantage à mesure de l'augmentation des demandes. D'autres domaines comprennent le genre et la sécurité mondiale, la cybersécurité et les armes chimiques et biologiques.

En outre, comme nous l'avons mentionné précédemment en termes de domaines d'intérêt de nos recherches actuelles sur la prévention des conflits, la consolidation de la paix, les missiles, les drones aériens, les instances sur le désarmement et les mécanismes de désarmement, nous avons organisé cet été, avec le soutien de l'Allemagne et de la France, un séminaire-retraite sur la Conférence du désarmement et sur les propositions de réforme antérieures. Nous nous sommes attachés aux sujets relatifs à la sécurité de l'espace, à la science et à la technologie ainsi qu'aux risques mondiaux interconnectés. Outre ces domaines de recherche, les activités en faveur du dialogue sont au cœur de la mission de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. En tant qu'institution autonome au sein du système des Nations Unies, l'Institut peut jouer un rôle essentiel de passerelle dans un contexte mondial de sécurité particulièrement complexe. C'est pourquoi nous organisons régulièrement, tout au long de l'année, des ateliers régionaux et des séminaires multipartenaires sous

toutes les formes et de toutes les tailles sur une variété de questions relatives au désarmement et à la sécurité. En outre, nous organisons chaque année trois événements phares majeurs : le dialogue sur les innovations, qui s'est concentré cette année sur l'intelligence artificielle militaire, la Conférence sur la sécurité spatiale et la Conférence sur la stabilité dans le cyberspace.

De plus, comme beaucoup le savent, nous dispensons des conseils sous diverses formes tout au long de l'année. Nous apportons notre soutien et notre expertise, notamment à la Conférence du désarmement, au Conseil de sécurité et à la Première Commission, et nous participons largement à de nombreuses conférences et instances telles que la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur certaines armes classiques, pour n'en citer que quelques-unes. Nous apportons également un soutien technique et une expertise spécifiques aux différents groupes d'experts gouvernementaux et aux groupes de travail à composition non limitée, et nous coopérons avec des organisations régionales telles que l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ainsi qu'avec nos partenaires des Nations Unies, notamment le Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies.

Dans le cadre de sa planification et de l'établissement de ses rapports, l'Institut s'attache de plus en plus à certains paramètres d'impact et à l'incidence réelle de nos activités de recherche dans le monde réel et sur le terrain. À cet égard, nous avons recensé cinq zones d'impact prioritaires : atténuer les risques mondiaux, sauver des vies, instaurer la confiance et la transparence, appuyer l'élaboration de la politique de désarmement et, enfin et surtout, promouvoir l'inclusion et la diversité dans le domaine du désarmement. Une grande partie de nos rapports est structurée en fonction de ces paramètres.

Comme on peut le voir sur la diapositive suivante, un aspect important de la mission de l'Institut est la transmission ainsi que la production de connaissances. Nous ne voulons pas que les connaissances produites restent inutilisées. Aussi, nous déployons des efforts considérables pour les diffuser aussi largement que possible, à la fois sur notre nouveau site web et sous l'égide de l'Académie de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement où nous travaillons en étroite coordination avec le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies, aux offres éducatives plus larges, pour distribuer et diffuser les résultats de nos recherches en temps réel, aussi rapidement et aussi largement que possible. Nous proposons un

certain nombre de cours, de séminaires et d'activités de renforcement des capacités tout au long de l'année. Notre cours annuel d'orientation sur le désarmement, destiné aux diplomates nouvellement arrivés à Genève, et organisé conjointement avec le service de Genève du Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies, est très populaire. Nous organisons une université d'été sur la sécurité et la technologie en coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, un séminaire annuel sur le désarmement en collaboration avec la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ainsi que de nombreuses autres activités de moindre envergure axées sur le renforcement des capacités tout au long de l'année.

En termes de résultats, j'ai le plaisir d'annoncer que l'Institut a été extrêmement productif. En septembre 2023, nous avons diffusé 89 publications, et nous étions à nouveau sur le point de dépasser le nombre record de publications atteint en 2022. J'ai également le plaisir d'annoncer, et je ne suis pas sûr qu'un autre centre de recherche dans le monde puisse égaler ce chiffre, que nos publications sont téléchargées à partir de 190 pays différents. À l'avenir, l'accent mis sur un contenu facilement accessible et sur la traduction dans toutes les langues des Nations Unies constituera une priorité pour l'Institut, si nos fonds le permettent.

Jusqu'à présent, en 2023, nous avons organisé 105 événements, soit deux événements par semaine en moyenne. Plus de 9 300 personnes ont participé à ces événements. Nos événements regroupent des représentants des États, de la société civile ainsi que des experts et des chercheurs de disciplines et d'horizons géographiques différents pour débattre de toute une série de questions relatives au désarmement et à la sécurité mondiale.

Avant de passer à la diapositive suivante, je dois indiquer que j'arrive à la fin de ma présentation. Nous souhaitons diffuser le plus largement possible nos projets de recherche et nos idées, et nous sommes conscients que les publications seules ne vont pas suffire. Nous évoluons donc de plus en plus souvent des publications de recherche classiques vers des publications numériques, aussi je me réjouis d'annoncer que la liste de nos outils numériques s'allonge et devient de plus en plus populaire. Nous avons commencé par la mise en place d'un portail cyberpolitique, déjà connu par beaucoup de ceux et celles qui sont ici, puisqu'il existe depuis un certain temps. Récemment, nous avons mis en place un portail des politiques sur l'intelligence artificielle, un portail sur

la sécurité spatiale, un lexique sur la sécurité spatiale extra-atmosphérique ainsi qu'une base de données sur les mesures d'applications nationales de mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques.

La diapositive suivante présente la liste des domaines clés pour 2024. Cette liste n'est pas exhaustive. Le risque nucléaire et les technologies convergentes sont des sujets auxquels nous prévoyons de nous intéresser davantage au cours de l'année à venir. Les risques biologiques sont un sujet important pour l'Institut, tout comme l'intelligence artificielle responsable dans le domaine militaire. Nous avons l'intention de mettre l'accent sur le soutien à l'élaboration de la politique de sécurité spatiale, aux politiques nucléaires et aux politiques liées au genre et sur le renforcement de la gestion des armes et des munitions, et enfin nous commencerons à nous intéresser davantage aux armes artisanales et improvisées. Nos travaux porteront également sur le microdésarmement, les relations et les liens relatifs au climat et à la jeunesse ainsi que sur les violences sexuelles liées aux conflits. Je conclus ainsi mon intervention.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : Je remercie le Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, M. Robin Geiss, de son exposé.

Conformément à la pratique établie de la Commission, je vais maintenant suspendre la séance pour donner aux délégations la possibilité d'avoir une discussion interactive sur les exposés que nous venons d'entendre dans le cadre d'une séance informelle de questions-réponses.

*La séance, suspendue à 15 h 50, est reprise à 16 heures.*

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : Avant de poursuivre nos travaux cet après-midi, je voudrais aborder une question d'organisation. Une délégation nous a demandé de déplacer la séance de la Première Commission prévue le jeudi 2 novembre le matin, à l'après-midi, en vue de régler un problème de calendrier. Le Président a consulté le Bureau et il a été proposé, avec l'accord de la Commission, de tenir notre séance plénière le jeudi 2 novembre à 15 heures au lieu de 10 heures, pour faire droit à cette demande.

Puis-je considérer que la Commission approuve la proposition de tenir notre séance plénière le jeudi 2 novembre à 15 heures au lieu de 10 heures ?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : La Commission va maintenant poursuivre son débat thématique sur le groupe de questions « Mécanismes de désarmement ».

**M<sup>me</sup> Della-Porta** (Australie) (*parle en anglais*) : La sécurité internationale est mise à mal par des États prêts à bafouer des règles et des normes internationales bien établies et par des tentatives visant à éroder l'architecture du désarmement. Dans un contexte de sécurité internationale difficile, les institutions multilatérales qui instaurent la confiance n'ont jamais joué un rôle aussi important. La Conférence du désarmement et la Commission du désarmement des Nations Unies sont au cœur des mécanismes de désarmement, lesquels restent un pilier essentiel de l'ordre international fondé sur des règles.

L'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement est avant tout la conséquence du climat international de méfiance et de manque de volonté politique régnant parmi ses membres. Nous partageons la frustration de ceux qui constatent que la Conférence du désarmement n'a pas été en mesure d'entamer des négociations sur les questions urgentes inscrites à son ordre du jour depuis plus de deux décennies, notamment celle d'un traité interdisant la production de matières fissiles, démarche qui n'a que trop tardé. Pourtant, nous pensons que la Conférence du désarmement reste une instance importante permettant d'instaurer la confiance et la compréhension. Nous nous félicitons des discussions de fond tenues cette année grâce aux efforts des présidences respectives, notamment sur les assurances négatives de sécurité, la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, un traité interdisant la production de matières fissiles, la réduction des risques, la transparence, la vérification, l'intelligence artificielle et les questions liées au genre. Ces discussions peuvent contribuer à préparer le terrain et à enrichir la compréhension des parties prenantes, laquelle sera essentielle lors des négociations à venir.

L'Australie reconnaît également le rôle majeur de la United Nations Development Corporation qui réunit tous les pays du monde. Nous nous réjouissons que la United Nations Development Corporation ait pu, cette année, se mettre d'accord sur des recommandations par consensus visant à promouvoir l'application des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Nous espérons pouvoir reprendre les délibérations sur des thèmes ciblés et pratiques dans le domaine du nucléaire. L'Australie, comme d'autres

pays, est préoccupée par l'abus de la règle du consensus de certains membres de la Conférence du désarmement et d'autres instances. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que, cette année, la Conférence du désarmement n'a pas pu admettre d'observateurs, en raison de l'insistance de la Russie à vouloir procéder à des examens individuels. La non-admission d'observateurs va à l'encontre des principes les plus fondamentaux de l'inclusion et ne devra pas se reproduire en 2024.

Si l'Australie estime que les principes de base des mécanismes de désarmement restent solides, il est juste que nous recherchions des mesures pratiques et réalisables pour améliorer leur fonctionnement dans la mesure du possible. Nous sommes ouverts à toutes les idées constructives à cet égard, y compris celles destinées à optimiser les rôles respectifs de la Conférence du désarmement et de la United Nations Development Corporation et à renforcer les liens entre elles. Le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général est une contribution fort opportune à cette discussion. L'Australie a également salué les discussions utiles tenues sur la revitalisation de la Conférence du désarmement sous les présidences française et allemande cette année, ainsi que la précieuse contribution de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement à cet égard. Nous espérons que les futures présidences de la Conférence du désarmement pour l'année 2024 seront en mesure de faire avancer certaines des idées concrètes issues de ces discussions. Les technologies nouvelles et émergentes ont une incidence importante et transversale sur nos travaux, et nous devons veiller à ce que les mécanismes de désarmement évoluent au même rythme. Cela signifie qu'il faut briser les cloisonnements et s'ouvrir à de nouveaux paradigmes de réflexion sur la maîtrise des armements. Les délibérations du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable en sont un bon exemple.

L'Australie soutient également la mise en place de nouveaux mécanismes de suivi des développements scientifiques et techniques dans le cadre de la maîtrise des armements. Nous apprécions la contribution de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement à l'ensemble de nos travaux et nous avons eu le plaisir de soutenir son programme sur les armes et munitions conventionnelles au cours des deux dernières années. Toutefois, nous pouvons apporter une autre contribution importante aux mécanismes de désarmement, et ce, en renforçant la diversité avec une meilleure intégration des points de vue émanant d'un large éventail de parties

prenantes, y compris les jeunes, la société civile et le monde universitaire. Il est évident que nous devons également progresser en matière d'égalité des sexes. Nous avons été très heureux de nous associer à la déclaration sur l'égalité des sexes faite hier par le représentant de l'Irlande au nom de 78 États (voir A/C.1/78/PV.22). Cette déclaration témoigne du soutien généralisé et transrégional destiné à améliorer la prise en compte des questions de genre dans les travaux de la Première Commission et dans l'ensemble des mécanismes de désarmement.

**M. Soares Damico** (Brésil) (*parle en anglais*) : Si le niveau de satisfaction des États Membres de l'ONU en ce qui concerne les mécanismes de désarmement était mesuré à l'aune des projets de résolution relevant de ce groupe et les votes y relatifs, on pourrait dire facilement que nous vivons dans le meilleur des mondes possibles. Tous les projets de résolution seraient adoptés soit par consensus, soit par une grande majorité importante et stable. Tout est calme et tranquille et la satisfaction semble être générale à l'intérieur de cette salle, du moins. Pourtant dans le monde extérieur, tel n'est pas le cas. La détérioration rapide de la situation au niveau international, les fractures géopolitiques croissantes, l'érosion des régimes internationaux les uns après les autres et la prolifération des conflits régionaux reflètent le contraire. Les problèmes viennent-ils des Membres, des outils dont ils disposent, ou se situent-ils quelque part entre les deux ? C'est un peu l'histoire de l'œuf et la poule. Si la responsabilité incombe aux instruments, du moins en partie, nous ne devrions pas faillir à notre devoir « Nous, les peuples du monde ». Il convient donc de définir quelle est l'étendue des réparations à envisager, qu'il s'agisse d'une refonte complète, d'une révision ou de l'ajout d'un peu d'huile dans les rouages.

Malheureusement, ce n'est pas l'heure de gloire du multilatéralisme. De toutes les questions relevant de la compétence de notre cadre d'action multilatéral, le désarmement occupe une place de choix en termes de difficulté. Il dépend essentiellement des perceptions en matière de confiance et de sécurité, lesquelles dépendent de celles des pays concernés. Toutefois, la situation est autrement plus compliquée. L'économie politique relative aux négociations sur le désarmement tourne autour d'un seul élément : la sécurité. D'une part, nous avons les pays qui prônent la sécurité. Il s'agit des petites nations, aspirant à bénéficier de niveaux de sécurité plus élevés, mais qui ne sont assurément pas en position de leur attribuer une valeur. D'autre part, nous avons les grandes nations qui font régner l'insécurité. Ces dernières en connaissent très bien la valeur. Elle peut se traduire en

termes de dépenses budgétaires, d'emplois et d'autres éléments très concrets ayant des implications politiques. À moins d'un niveau élevé de stabilité stratégique ou de dépenses militaires asphyxiantes, il n'existe pas beaucoup de possibilités d'incitations à désarmer. Il n'y a pas beaucoup de possibilités d'incitations à désarmer sauf si les dirigeants s'impliquent. C'est ce qui ressort, par exemple, des négociations menées pendant la guerre froide. Pour réussir, nous devons donc bénéficier d'un alignement d'étoiles très spécifique.

Au niveau normatif, le document final (résolution S-10/2) de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (SSOD-I) a été un document fondateur. Ce document attribue les rôles dans le cadre d'une division du travail très rationnelle. Il définit également des priorités et des thèmes. Il n'est pas surprenant que les délégations y soient attachées et craignent, à juste titre, de « jeter le bébé avec l'eau du bain ». Tout effort visant à faire évoluer le document final de la SSOD-I doit être assorti d'une sorte de garde-fou indiquant que les accords fondamentaux du passé ne doivent pas être compromis. Ce n'est pas un hasard si le rapport du groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (document A/AC.268/2017/2) est favorable à cette garantie.

En matière de division du travail, il faut reconnaître que la SSOD-I n'a pas atteint son objectif en ce qui concerne les fonctions de délibération et de négociation. La création de la Commission du désarmement a tenté de relativiser le manque de représentation au sein de la Conférence du désarmement. Du fait de la mise en veille de la fonction de négociation de la Conférence au cours des 30 dernières années, les activités des deux organes se chevauchent. Cette situation ne peut pas durer. Il faut comprendre pourquoi la Conférence du désarmement reste passive. Elle se compose de puissances militaires mondiales et régionales et son action est limitée. En outre, en tant qu'organisme préexistant, elle a bénéficié des droits acquis lors de la SSOD-I et a préservé son indépendance en vue de décider de son propre règlement intérieur. Ces deux déficits sont liés à la nature et à l'efficacité démocratiques. Les grandes nations comprennent la logique qui sous-tend leurs propres actions et celles de leurs pairs. Malgré leurs divergences, les membres de la Conférence se sont ralliés à un règlement intérieur dans lequel le consensus, ou devrais-je dire le veto, a été étendu aux questions de procédure. Même le Conseil de sécurité n'ose pas s'aventurer sur ce terrain. Les conséquences

sont évidentes : le fait de minimiser les retombées politiques par un « non » est une puissante incitation à l'immobilisme. Il importe d'attribuer les responsabilités.

En tout état de cause, l'impossibilité pour la Conférence sur le désarmement d'engager des négociations ne fait pas obstacle à celles-ci au sein de groupes de travail à composition non limitée et de groupes d'experts gouvernementaux, dans le cadre des différents régimes existants ou dans le cadre de traités négociés directement au sein de l'Assemblée générale. N'est-il pas temps de réexaminer cette situation de fait et de mener ces négociations dans le cadre d'une Conférence élargie où les observateurs jouiraient des mêmes droits que les membres mettant ainsi fin au cloisonnement artificiel ? La sécurité n'est-elle pas indivisible ? Les courses aux armements ne se limitent jamais au seul système d'armement.

Je crains que les discussions entendues au sein de la Première commission au cours des quatre dernières semaines ne réfutent l'urgence d'entreprendre un examen approfondi du système des Nations Unies en matière de désarmement.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit sur la liste pour le débat thématique. Je donne maintenant la parole aux délégations qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux représentantes et aux représentants que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à cinq minutes pour la première intervention et à trois minutes pour la seconde. Je commencerai par donner la parole aux délégations qui n'ont pas pu exercer leur droit de réponse hier.

**M. Grigoryan** (Arménie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer mon droit de réponse à la suite de la déclaration faite hier par le représentant de la République d'Azerbaïdjan.

En raison du temps limité imparti, je ne peux répondre qu'à une partie des allégations que nous entendons habituellement au sein de la Première Commission et qui visent à justifier, à nier et, parfois, à blanchir les crimes commis par l'Azerbaïdjan à l'encontre du peuple du Haut-Karabakh. Je commencerai par les justifications trompeuses et contradictoires.

Le blocus du corridor de Latchine par l'Azerbaïdjan en décembre dernier est un exemple de l'utilisation de la famine comme méthode de guerre. Le représentant de l'Azerbaïdjan a commencé par dire que son pays n'avait rien à voir avec le blocus, que ce dernier était dû à des raisons environnementales et qu'il avait été mis en place

par des groupes d'activistes environnementaux. Par la suite, lorsque la communauté internationale a vivement réagi, et notamment lorsque la Cour internationale de justice a rendu une ordonnance en ce sens, déclarant que l'Azerbaïdjan devait garantir le libre accès au corridor de Latchine, quelqu'un de la partie azerbaïdjanaise a inventé une nouvelle justification pour cet abus. Il s'agit d'un schéma bien connu. Par la suite, la Cour internationale de justice a de nouveau rendu une ordonnance allant dans le même sens.

En fait, les violations des accords de maîtrise des armements par l'Azerbaïdjan sont si évidentes que le représentant de ce pays n'essaie même pas de les nier. Au lieu de cela, il se contente de répondre par des contre-allégations qui sont extrêmement problématiques. Non seulement l'Azerbaïdjan a violé ces accords, mais il a également rejeté toutes les propositions relatives à des mesures de confiance, lesquelles auraient permis d'éviter de nouvelles victimes, ainsi que toutes les perspectives de résolution pacifique, montrant ainsi que la seule voie choisie par le pays est celle de l'utilisation de la force.

En outre, au regard des commentaires émis sur la lutte antiterroriste, il serait intéressant de savoir qui est qualifié de terroriste par le représentant de l'Azerbaïdjan. S'agit-il des enfants du Haut-Karabakh ou du peuple du Haut-Karabakh ? Des terroristes sont intervenus à deux reprises dans la zone de conflit du Haut-Karabakh, au début des années 1990 et en 2020. Ils ont été utilisés par les forces armées azerbaïdjanaises pour commettre des atrocités criminelles à l'encontre de la population du Haut-Karabakh. Ces terroristes étaient membres d'organisations terroristes notoires. Elles ne méritent pas d'être nommées dans cette salle. Mais les faits concernant leur présence sont bien connus. Si les forces armées azerbaïdjanaises doivent prendre des mesures de lutte contre le terrorisme, elles devraient commencer par trouver et punir les personnes impliquées dans le financement, le recrutement et l'utilisation de terroristes.

Nous avons également entendu les justifications relatives aux attaques des civils, relevant de cas d'école. Ces justifications sont très populaires et courantes, mais lorsque les forces armées de l'Azerbaïdjan ciblent délibérément des hôpitaux et des écoles, avec des représentants des médias internationaux présents qui ont diffusé des images et des vidéos bien connues. De nombreuses personnes ont été tuées à la suite de ces actions, environ 2 000 lors de l'attaque la plus récente.

Tout cela montre que l'objectif du représentant de ce pays est uniquement de justifier, de nier et de blanchir les crimes commis à l'encontre du peuple du Haut-Karabakh.

**M. Al-Taie** (Iraq) (*parle en arabe*) : La délégation iraquienne souhaite exercer son droit de réponse en ce qui concerne les observations faites au cours de la séance d'hier par le représentant de l'entité israélienne au sujet de mon pays (voir A/C.1/78/PV.23).

Une fois de plus, la Première Commission a entendu des mensonges inventés par l'entité israélienne pour justifier ses meurtres et ses actes systématiques de représailles contre des civils sans défense à Gaza, y compris des femmes, des enfants et des personnes âgées. Les scènes sanglantes qui en sont la conséquence ne peuvent en aucun cas être acceptées ou justifiées sous quelque prétexte que ce soit.

L'entité israélienne a continué à s'entêter et à faire fi des dizaines de résolutions internationales, notamment en matière de désarmement et de sécurité internationale. Elle a eu recours à des armes meurtrières interdites au niveau international contre des civils sans défense, en violation flagrante du droit international, du droit international humanitaire et des résolutions pertinentes de la légitimité internationale. Cela aura sans aucun doute des répercussions négatives sur la sécurité et la stabilité régionales et internationales, en particulier au Moyen-Orient. Le refus de l'entité israélienne de contribuer aux efforts internationaux en faveur de l'organisation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, en est également un bon exemple et une preuve évidente de son insistance à maintenir sa suprématie nucléaire dans la région.

Dans ce contexte, l'Iraq tient à souligner que la violation continue des lois par l'entité israélienne, y compris des lois de la guerre, sapera les efforts internationaux visant à instaurer et à maintenir la stabilité et la sécurité internationales. Nous soulignons qu'il faut immédiatement instaurer un cessez-le-feu, ouvrir les frontières et autoriser l'entrée de l'aide humanitaire. Il convient ensuite de procéder à un échange complet de prisonniers et de détenus, en toute sécurité. L'Iraq réaffirme le droit des Palestiniens à vivre sur leurs terres sans colonies et sans crainte d'être déplacés ou expulsés. Enfin et surtout, ce qui continue de se produire à Gaza en ce moment même s'apparente à un génocide. Cette situation s'inscrit clairement dans le cadre des crimes de guerre perpétrés par l'entité israélienne dans la bande de Gaza depuis le 7 octobre. Il s'agit d'un spectacle hideux

et tragique, qui ne doit pas être toléré, et qui a un effet préjudiciable sur les efforts de la Première Commission pour adopter des résolutions et des recommandations propices à la réalisation de la paix et de la sécurité régionales et internationales.

**M. Ghorbanpour Najafabadi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : En ce qui concerne les accusations sans fondement et les affirmations absurdes formulées hier par le représentant du régime sioniste (voir A/C.1/78/PV.23), j'ai le regret de dire que je me vois dans l'obligation d'y apporter une réponse. Au nom de ma délégation, je rejette sans équivoque ces allégations sans fondement. Nous condamnons fermement les crimes haineux commis par ce régime dans le territoire occupé et nous mettons l'accent sur la nécessité de défendre les droits du peuple palestinien opprimé.

Nous voulons dire franchement que les actes commis à l'encontre du peuple opprimé de Palestine et aux hommes et femmes libres et résistants de Gaza ces jours-ci révèlent un nouvel aspect de la nature criminelle du régime sioniste d'occupation. Ses crimes systématiques et organisés rappellent les atrocités commises dues à la sauvagerie de Daech, mais à plus grande échelle et avec des armes prohibées plus sophistiquées. Au cours de ses 75 années d'existence, ce régime n'a engendré que guerre, destruction, insécurité, occupation et menaces pour la paix mondiale. Pour tenter de compenser sa défaite embarrassante, alors que ses soi-disant dômes et murs de fer invulnérables ont été démolis à l'initiative des filles et fils palestiniens, le régime a eu recours au bombardement insensé de la population sans défense et assiégée de Gaza, s'engageant ouvertement dans une nouvelle série de génocides sous nos yeux.

Ce que nous voyons aujourd'hui est un tableau précis des souffrances et des tribulations endurées par le peuple palestinien au cours des 70 dernières années : la censure des événements, les reportages unilatéraux, l'asphyxie politique et médiatique et le soutien total de certaines puissances occidentales aux agresseurs. Le peuple de Palestine, qui n'entrevoit pas la fin de l'occupation ni le retour des réfugiés dans ce qui est sa patrie depuis des millénaires, et qui n'a pas le droit de décider de son destin et d'établir un État palestinien indépendant et unifié avec sa capitale à Baitulmuqaddis, a-t-il d'autres options que la poursuite de la résistance ? Le vote démocratique du peuple palestinien en faveur du Mouvement de la résistance islamique lui a-t-il laissé une alternative aux sanctions, au siège et à de nouvelles menaces ? Peut-on s'attendre à ce que le conflit ou la

justice soit impartial pour ce peuple opprimé, compte tenu de la désinformation des médias et de la répression politique à laquelle il est confronté, après une épreuve de 75 ans et un siège de 17 ans à Gaza ? Cela ne montre-t-il pas clairement que la seule voie pour le peuple opprimé de Palestine est de se défendre et de lutter ? La réponse pouvant mieux soulager les souffrances du peuple palestinien opprimé serait de mettre fin à l'occupation de ses terres et de défendre ses droits à décider de son propre destin en établissant un gouvernement issu de son vote et de sa volonté.

La solution fondamentale proposée par la République islamique d'Iran, qui bénéficie du consensus de l'ensemble de son peuple, de ses responsables et de ses factions politiques, serait la fin de l'occupation de la Palestine, le retour de tous les réfugiés et l'organisation d'un référendum, avec la participation de tous les habitants de cette terre, en vue de définir son système politique. Cette solution constitue-t-elle un soutien au terrorisme ou bien ceux qui remplissent les arsenaux d'Israël de diverses armes de pointe et empêchent le retour des réfugiés sont-ils en faveur du terrorisme ? Le soutien au terrorisme est-il le fait de traiter avec le gouvernement élu du véritable peuple palestinien ou celui de la légitimation de l'occupant par un processus de normalisation des relations ?

S'agissant de la déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni il y a deux jours (voir A/C.1/78/PV.21), l'Iran réfute fermement ces affirmations sans fondement et condamne son ingérence injustifiée, sa complicité en matière de soutien au régime sioniste et son non-respect de ses obligations internationales. Nous demandons au Royaume-Uni de cesser ses actions destructrices dans notre région et dans notre pays. S'agissant des remarques faites hier par le représentant des États-Unis (voir A/C.1/78/PV.22), je tiens à souligner le rôle destructeur de son pays au Moyen-Orient. Pour renforcer véritablement la sécurité régionale, les États-Unis doivent cesser de soutenir aveuglément le régime israélien et remplir leurs obligations légales en matière d'armes de destruction massive. En outre, il est essentiel que les États-Unis envisagent une compensation au regard des perturbations causées au Plan d'action global commun.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous rejetons catégoriquement toutes les accusations sans fondement formulées par la délégation de Géorgie au sujet de notre pays. L'attaque criminelle et barbare lancée par le régime Saakashvili contre l'Ossétie du Sud en août 2008 et la préparation d'une action similaire contre l'Abkhazie ont été le point culminant

de nombreuses années de politiques violentes de Tbilissi contre ces deux petits peuples. Cette situation n'a laissé d'autre choix à ces deux pays que d'assurer leur sécurité et leur droit à l'existence par l'autodétermination en tant qu'États indépendants.

La reconnaissance par notre pays de l'indépendance de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie était fondée sur la volonté librement exprimée des peuples d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie. La Fédération de Russie a été guidée à cet égard par les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration relative aux principes touchant les relations amicales et la coopération entre les États de 1970. Nous avons également été guidés par l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe de 1975 et par d'autres documents internationaux fondamentaux. Après avoir repoussé l'agression de la Géorgie, notre pays a garanti la survie et l'avenir pacifique des populations d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud, qui vivent dans la paix et le calme depuis 15 ans maintenant. La présence militaire russe est légitime et bien justifiée dans les deux républiques et basée sur les traités bilatéraux pertinents. Son rôle est de prévenir toute mesure de représailles éventuelles de la part de Tbilissi, mesure qui risquerait d'entraîner la répétition des événements catastrophiques d'août 2008. Quant aux actions de la Russie dans la région de la mer Noire, elles s'inscrivent pleinement dans le cadre de sa défense de l'indépendance. Il s'agit essentiellement d'une réponse aux politiques malhonnêtes des États de l'Organisation du Traité de l'Atlantique dans la région, y compris la construction de bases navales sur le territoire ukrainien.

**M<sup>me</sup> Alsharhan** (Koweït) (*parle en arabe*) : Nous voudrions faire la déclaration suivante en réponse à certaines questions soulevées par plusieurs délégations.

L'État du Koweït réaffirme sa position constante et ferme en matière de désarmement et de sécurité internationale, fondée sur le respect de toutes les conventions internationales, notamment celles relatives au désarmement et à la sécurité internationale. Notre position n'a pas changé, malgré la poursuite de la prolifération des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Toutefois, en dépit de l'engagement du Koweït, nous sommes préoccupés par l'absence persistante de progrès tangibles en matière de désarmement et de mise en œuvre des engagements pris dans ce contexte. Nous réitérons l'importance de sortir de l'impasse dans laquelle les mécanismes des Nations Unies se trouvent depuis des décennies en raison de leur incapacité à progresser sur les questions inscrites à leur ordre du jour.

Il apparaît également que lorsqu'il s'agit d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive, la plupart des membres de la communauté internationale s'empressent de condamner le comportement de certains États tout en restant silencieux sur celui d'autres États. Les événements récents et l'escalade actuelle dans la bande de Gaza et dans les autres territoires palestiniens occupés, lesquels résultent des violations et des actes d'agression continus commis par les autorités d'occupation israéliennes contre le peuple palestinien, suscitent une profonde inquiétude. Nous soulignons une fois de plus que les crimes de guerre commis par Israël contre l'État de Palestine depuis le 7 octobre incluent le blocage de l'aide humanitaire et de l'approvisionnement en eau et en nourriture, la coupure de l'électricité et la prise pour cible du personnel de santé, des hôpitaux et des sites religieux, ce qui a conduit à l'assassinat, sous prétexte de légitime défense, de plus de 6 000 civils palestiniens, dont plus de 2 000 enfants et 29 membres du personnel des Nations Unies et un certain nombre de journalistes. Ces violations démontrent le mépris d'Israël pour toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et pour le droit international. La communauté internationale doit intervenir immédiatement pour qu'Israël soit tenu responsable de ses graves crimes de guerre et de ses violations continues du droit international. Les mensonges, la propagande et le déni constant des crimes de guerre commis par cette entité n'ont plus aucun effet.

**M. Gurbanov** (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Nous nous voyons contraints de faire une deuxième déclaration pour réfuter les allégations de la délégation arménienne.

Après avoir une fois de plus entendu des allégations sans fondement qui n'ont rien à voir avec l'ordre du jour de la Première Commission, contrairement au représentant de l'Arménie, nous ne nous engagerons pas dans un discours répétitif. Les affabulations, distorsions et tromperies éculées de l'Arménie font partie de sa campagne de désinformation destinée à la communauté internationale dans son ensemble. En effet, il serait irréaliste d'attendre une autre rhétorique de la part de l'Arménie, qui utilise de telles déclarations dans un vain effort pour détourner l'attention de la Commission de ses actes juridiquement illicites.

Il suffit de dire que dans notre lettre au Secrétaire général datée du 27 septembre, nous avons présenté des informations détaillées, y compris des preuves photographiques, sur les équipements militaires et les armes saisis, déployés et utilisés par les forces armées

arméniennes dans la région du Garabagh en Azerbaïdjan jusqu'au 20 septembre. D'où proviennent ces armes et ces munitions ? D'Arménie, bien sûr. Qui a utilisé des biens de caractère civil et des infrastructures dans la région du Garabagh pour dissimuler l'emplacement des armes et des munitions récemment récupérées ? La réponse est claire : ce sont les forces armées arméniennes. Nous rappelons que l'utilisation abusive et constante par l'Arménie de la route de Latchine en Azerbaïdjan au cours des trois dernières années, notamment pour le transfert illégal d'armes, de munitions et de mines terrestres, a coûté la vie à des innocents et a nécessité la mise en place par l'Azerbaïdjan d'un poste de contrôle frontalier sur son propre territoire internationalement reconnu en vue d'assurer la sécurité de sa frontière avec l'Arménie.

La principale condition pour la paix et la stabilité dans notre région est que l'Arménie renonce à ses revendications en ce qui concerne l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Azerbaïdjan, tant en paroles qu'en actes. À cet égard, nous réitérons notre demande d'une communication claire et cohérente de la part des Arméniens, dans le cadre du processus de normalisation entre deux états. Plutôt que d'ignorer une telle opportunité historique, l'Arménie doit cesser de falsifier les faits, participer de manière constructive au processus de normalisation et se conformer à ses obligations internationales.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent exercer leur droit de réponse aux déclarations faites au cours de la séance d'aujourd'hui.

**M. Sharoni** (Israël) (*parle en anglais*) : Je me vois une fois de plus contraint de prendre la parole au sujet des références faites à mon pays aujourd'hui par le représentant de l'Iraq, et de répondre aux tentatives faites par le représentant du régime iranien visant à légitimer le comportement monstrueux du Hamas.

Dix-neuf jours après l'horrible attaque terroriste contre Israël, qui s'est traduite par des meurtres de masse intentionnels de civils, des viols, des décapitations et une brutalité inimaginable, nous attendons toujours d'entendre les membres du Groupe des États arabes condamner les atrocités commises par le Hamas. Nous ne les avons toujours pas entendus demander la libération immédiate de tous les otages détenus par le Hamas. Lorsque Daech a kidnappé et massacré leur peuple, comment ont-ils réagi ? Qu'ont-ils fait ? Le monde s'est-il montré solidaire avec eux ou les a-t-il condamnés alors que Daech assassinait leur peuple ? Ils ont choisi de ne pas condamner les

décapitations, les viols, les fusillades, les attaques au couteau et les meurtres de 1 400 israéliens, dont certains ont été brûlés vifs. Les actions d'organisations terroristes telles que le Hamas et Daech constituent un affront aux valeurs fondamentales de l'humanité et menacent la paix et la sécurité au Moyen-Orient, et pas seulement en Israël.

**M. Grigoryan** (Arménie) (*parle en anglais*) : Je serai concis. Premièrement, les questions liées aux violations systématiques et continues des régimes de maîtrise des armements et aux conséquences tragiques de ces violations sont tout à fait conformes à l'ordre du jour de la Première Commission.

Deuxièmement, comme nous l'avons mentionné et souligné à maintes reprises, les forces armées arméniennes n'ont pas été impliquées dans la récente agression contre le peuple du Haut-Karabakh, laquelle a été commise par l'Azerbaïdjan le 19 septembre. En fait, il s'agissait d'un acte d'agression manifeste contre une population civile dans l'intention de procéder à un nettoyage ethnique, ce qui a conduit au dépeuplement total de la région. Il est très cynique de dire, après ce nettoyage ethnique, qu'il existe des possibilités de retour et d'intégration, etc. De la même manière que le nettoyage ethnique commis dans différentes parties de la région, à Shahumyan et à Bakou, des centaines de milliers d'Arméniens ont dû fuir leurs maisons en raison des interventions des forces armées azerbaïdjanaises, et ils n'ont pas jamais pu y revenir au cours des dernières décennies.

**M. Kasabri** (État de Palestine) (*parle en anglais*) : J'ai beaucoup de questions qui me viennent à l'esprit et, honnêtement, j'ai du mal à trouver des réponses. Toutefois, je vais les poser à voix haute pour essayer de trouver des réponses.

J'aimerais avoir des réponses aux questions suivantes. Combien d'enfants innocents et sans défense devront encore être tués pour satisfaire l'esprit criminel de la machine de guerre israélienne ? Combien de temps encore la population de Gaza va-t-elle endurer l'horrible et terrifiant bain de sang ? Quel est le bon moment pour sauver la vie des personnes qui luttent pour survivre à Gaza ? Quel est le bon moment pour admettre que tous les humains sont égaux ? Quand l'État d'Israël respectera-t-il le droit international ? Et quand sera-t-il tenu responsable de tous ses crimes commis depuis plus de sept décennies ? Quand l'État d'Israël mettra-t-il fin à son occupation militaire de la Palestine, une pratique qui dure depuis plus d'un demi-siècle ? Qui a permis à l'État d'Israël de faire la leçon au monde entier alors qu'il viole tous les principes que l'humanité s'efforce de préserver ?

Qui a laissé l'État d'Israël donner des leçons au sein de la Première Commission alors qu'il utilise des armes interdites contre les civils, telles que le phosphore blanc et les armes à sous-munitions ? De nombreuses questions me viennent à l'esprit et j'ai un besoin urgent de trouver des réponses.

Nous ne pourrons jamais reconnaître pleinement la douleur et la souffrance des habitants de Gaza si nous ne commençons pas à nous imaginer à leur place. Quelle mère au monde choisirait de vivre à Gaza et de n'avoir pas d'autre choix que d'écrire le nom, l'âge et l'adresse de ses enfants sur leur corps dans l'espoir qu'ils soient identifiés lorsque la mort frappera à leur porte ? Quel père au monde choisirait de vivre à Gaza et d'entendre les cris de ses bébés sous les décombres sans pouvoir les sauver ? Quel enfant dans le monde choisirait de vivre à Gaza dans un climat de peur et de traumatisme, essayant de comprendre pourquoi toute sa famille a été anéantie ?

De nombreuses questions me viennent à l'esprit, mais ce que je souhaite, c'est que aucun être humain au monde ne se trouve obligé de se poser ces questions ou de s'acharner à trouver des réponses.

**M. Al-Taie** (République d'Iraq) (*parle en arabe*) : Je m'excuse de prendre à nouveau la parole.

Mon pays et mon peuple ont fait face avec détermination et courage aux crimes les plus odieux commis par les membres de Daech. La République d'Iraq a affronté le terrorisme au nom du monde entier et a remporté la victoire.

À cet égard, je voudrais poser une question : les crimes perpétrés par les terroristes de Daech justifient-ils que l'entité israélienne mène des attaques barbares et brutales contre des enfants, des personnes âgées et des femmes sans défense à l'aide d'armes meurtrières et destructrices ? Chaque jour, nous voyons des images et des vidéos qui nous brisent le cœur.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Lors de la séance d'hier (voir A/C.1/78/PV.23), nous avons demandé à exercer notre droit de réponse pour réagir aux déclarations faites au cours du débat thématique sur le groupe de questions 7 « Mécanismes de désarmement ». Si vous n'y voyez pas d'objection, Monsieur le Président, j'aimerais faire usage de ce droit de réponse.

Je souhaite répondre aux attaques contre la Russie au regard de la situation à la Conférence du désarmement. Nous rejetons catégoriquement les accusations formulées

par un certain nombre de pays. Il a été dit avec cynisme que la Russie faisait obstacle à la participation des observateurs aux travaux de la Conférence du désarmement, ce qui fausse la réalité.

Lors de deux parties des sessions de la Conférence en 2023, un certain nombre de délégations représentant des États occidentaux se sont catégoriquement opposées, sous des prétextes divers, à examiner les demandes de participation d'observateurs aux travaux de la Conférence. Cette prise de position était et reste inexplicable et injustifiable au regard des procédures et des pratiques de la Conférence du désarmement. En refusant d'examiner les demandes des États non membres de la Conférence, relatives à l'obtention du statut d'observateur sur une base individuelle, les États occidentaux ont porté atteinte au droit souverain de ces pays de participer aux travaux de la Conférence. Ils ont ignoré le fait que les demandes, liées au statut d'observateur, sont faites par chaque État intéressé de manière indépendante, sans être liées à d'autres demandes similaires. Il s'agit ici d'une approche discriminatoire. Cette position est inacceptable dans le cadre des travaux de la Conférence du désarmement ou de toute autre instance sur le désarmement.

Je tiens à préciser notamment que les références, faites par les collègues représentant les États occidentaux, à la pratique établie d'examen des demandes de statut d'observateur auprès de la Conférence, sont pour le moins indéfendables, car ces mêmes délégations ont demandé une dérogation à cette pratique en 2019, quand elle s'est avérée nécessaire et opportune à des fins purement politiques pour leurs pays. Aussi, ce sont les États membres de la Conférence du désarmement représentant l'Occident collectif qui sont les premiers et seuls responsables de la non-participation de 40 pays aux activités de la Conférence en 2023.

En ce qui concerne la situation générale et la position de retrait de la Conférence, elles sont dues à la ligne de conduite constante adoptée par les États occidentaux depuis de nombreuses années et qui remet en cause le mandat de la Conférence en tant que seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Ces dernières années, la Conférence a connu des exemples flagrants de sabotage, de la part de délégations de ces pays, de certaines présidences, et notamment des agissements absolument inacceptables dans la pratique diplomatique, à savoir des tentatives pour empêcher la Syrie et le Venezuela d'occuper la présidence de la Conférence.

De plus, l'année dernière et lors de la session de 2023, deux présidences représentant le bloc occidental ont

négligé leurs devoirs. Au lieu de faciliter l'organisation des travaux de la Conférence et de veiller à la participation effective de toutes les délégations, ils ont proposé des questions n'ayant pas fait l'objet d'un consensus, ce qui a entraîné une politisation de la discussion et a faussé la règle du consensus, lequel est un principe fondamental de la Conférence. Comme nous le comprenons, telle est la position de tous les pays occidentaux à l'égard de la Conférence du désarmement, qui revient à empêcher la Conférence d'exercer normalement ses travaux conformément à son mandat.

Toutefois, ce qui nous préoccupe le plus, c'est l'antipathie manifestée par les États membres de la Conférence du désarmement représentant l'Occident collectif depuis de nombreuses années. Cette antipathie se manifeste à l'égard de toute initiative visant à produire des accords juridiquement contraignants capables de renforcer non pas hypothétiquement, mais réellement, la sécurité internationale. Nous pensons que cela dénote un manque d'intérêt, même minime, de la part de ces États en matière de maîtrise des armements et de désarmement, du moins sous une forme visant à apaiser les tensions, accroître la confiance, renforcer la sécurité des États et de la communauté internationale et prendre en considération les intérêts légitimes des participants aux accords existants et potentiels.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) :  
Aucune autre délégation n'a demandé la parole.

J'informe les membres de la Commission que demain après-midi, à 15 heures, elle entamera la troisième et dernière phase de ses travaux, à savoir se prononcer sur tous les projets de résolution et de décision présentés au titre des points de l'ordre du jour. La Commission s'appuiera à cet égard sur les documents non officiels publiés par le Secrétariat et contenant les projets de résolution et de décision sur lesquels elle sera appelée à se prononcer chaque jour.

Le document non officiel A/C.1/78/INF/1 a été diffusé en ligne aujourd'hui, et d'autres révisions sont attendues en cas d'éléments nouveaux. Nous nous prononcerons sur les projets de texte relevant de chacun des groupes de questions recensés dans ce document. Le Secrétariat mettra quotidiennement à jour ce document non officiel pour y faire figurer la dernière version des projets de texte sur lesquels la Commission devra se prononcer à chacune de nos séances.

Conformément à la pratique établie, au début de notre séance demain après-midi, le Président expliquera la procédure qui guidera la conduite de nos travaux durant la phase de prise de décisions.

*La séance est levée à 16 h 55.*